

Règlement du jeu promotionnel « Motorola Football is calling – EMEA contest »

1. Organisation du Jeu

Période du Jeu:

Du 28 janvier 2026 («Date de début») au 30 avril 2026 (« Date de fin ») inclus (ci-après la « Période du Jeu »).

Les dotations seront attribuées par des tirages au sort hebdomadaires ainsi que par un tirage au sort final au plus tard le 31 mai 2026.

Organisateur:

Motorola Mobility France, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 20 rue des Deux Gares, 92500 Rueil-Malmaison, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 518 392 006 (ci-après l'« Organisateur »).

Contact:

<https://fr-fr.support.motorola.com/app/mcp/contactus>

Le présent jeu (le «Jeu ») constitue une loterie promotionnelle au sens de l'article L.121-20 du Code de la consommation. Toute personne participant au Jeu reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (les « Conditions Générales ») et l'accepter sans réserve. Toute violation des Conditions Générales entraînera l'exclusion immédiate du Participant et, le cas échéant, la perte de toute dotation obtenue.

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus), résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), à l'exclusion des départements et collectivités d'outre-mer (DROM-COM), ayant acheté un Produit Éligible pendant la Période du Jeu (ci-après les « Participants »).

Sont exclus de la participation les salariés de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées, ainsi que les membres de leur famille proche (conjoint, enfants, parents et parents jusqu'au deuxième degré inclus).

Toute déclaration frauduleuse, toute tentative de participations multiples, l'utilisation de robots ou de procédés automatisés est strictement interdite et entraînera la disqualification du Participant.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Jeu en cas de fraude, quelle qu'en soit la forme, et de retirer toute dotation obtenue, sans préjudice de toute action judiciaire.

3. Modalités de participation

Pour participer au Jeu, les Participants doivent :

- acheter un smartphone Motorola, à l'exclusion des modèles « moto E » (le « Produit Éligible »), auprès d'un revendeur agréé pendant la Période du Jeu ;
- enregistrer leur participation sur le site www.motorola.com/contest, enregistrer l'achat du Produit Éligible et répondre à une question relative à la FIFA World Cup, étant précisé qu'une réponse correcte n'est pas requise pour participer ;
- renseigner leur nom et prénom, leur adresse e-mail, l'IMEI du Produit Éligible, télécharger une preuve d'achat (ticket de caisse) ainsi qu'une photographie de la boîte du produit ouverte.

L'ensemble de ces éléments constitue une « Participation ».

Une seule Participation par Participant et par achat est autorisée.

4. Date limite de participation

Les Participations doivent être enregistrées au plus tard le 30 avril 2026 à 23h59 (CET).
Toute Participation reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

5. Tirages au sort hebdomadaires

Les Participants ayant complété les modalités de participation seront inscrits sur la liste des tirages au sort hebdomadaires («Liste des Tirages Hebdomadaires») pour les dotations hebdomadaires décrites à l'article 7.

Chaque Participant sera inscrit sur la liste correspondant à la semaine au cours de laquelle sa Participation a été validée, ainsi que sur les listes des semaines suivantes jusqu'à la Date de fin, à l'exception des Gagnants Hebdomadaires qui ne participeront plus aux tirages suivants.

Chaque Liste regroupera les Participations enregistrées du mercredi au mardi inclus de chaque semaine de la Période du Jeu.

Du 22 avril 2026 au 30 avril 2026, les Participants ne seront inscrits qu'au tirage au sort final.

Chaque semaine, dans un délai de cinq (5) jours suivant la clôture de la liste, l'Organisateur procédera à un tirage au sort manuel via un outil numérique de sélection aléatoire afin de désigner un (1) gagnant et deux (2) suppléants par liste, soit un total de douze (12) gagnants et vingt-quatre (24) suppléants.

6. Tirage au sort final

Tous les Participants ayant valablement participé seront inscrits sur la liste du tirage au sort final («Liste du Tirage Final ») pour la dotation finale.

Le tirage au sort final sera effectué au plus tard le 31 mai 2026 et désignera un (1) gagnant et deux (2) suppléants.

7. Dotations

Dotations hebdomadaires :

Un smartphone Motorola RAZR 60 FIFA World Cup™ Edition d'une valeur unitaire de 799 € TTC.
Nombre de gagnants hebdomadaires : 12 (douze).

Dotation finale :

Un (1) voyage pour deux (2) personnes à Mexico City (Mexique) afin d'assister au match Mexique – Afrique du Sud dans le cadre de la FIFA World Cup 2026™, prévu le 11 juin 2026.

La dotation comprend :

- les vols aller-retour depuis l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant ;
- trois (3) nuits d'hôtel 3 étoiles (ou équivalent);
- deux billets Catégorie 2 pour le match.

Les repas et dépenses non mentionnés restent à la charge du gagnant.
Valeur estimée de la dotation finale: 9 000 € TTC.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucun échange ni contrepartie financière.

8. Information des gagnants

Les gagnants seront informés par e-mail par la société Creative Room S.r.l. dans un délai de cinq (5) jours suivant chaque tirage.

Les gagnants devront confirmer l'acceptation de leur dotation dans un délai de sept (7) jours.

À défaut, la dotation sera attribuée au suppléant suivant.

9. Données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur.

Responsable de traitement: Motorola Mobility France SAS
Base légale: consentement et nécessité contractuelle
Droits: accès, rectification, suppression, opposition
Contact: privacy@lenovo.com

10. Communication

Les Participants autorisent l'Organisateur à utiliser leur nom (hors coordonnées) à des fins promotionnelles, sur tout support, dans le monde entier et pour toute la durée des supports.

11. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure, de dysfonctionnement technique, de perte ou détérioration des dotations, ou d'impossibilité de contacter les gagnants.

12. Dispositions finales

Les Conditions Générales sont consultables sur www.motorola.com/contest pendant toute la durée du Jeu.

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes, après tentative de résolution amiable via le service de médiation CM2C.